

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

##### **Claymore Equal Weight Banc & Lifeco Trust (parts ordinaires et parts de catégorie Advisor)**

Visa du prospectus provisoire du 11 janvier 2008 concernant le placement de parts ordinaires et de parts de catégorie Advisor.

Le visa prend effet le 14 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1205939

Décision n°: 2008-MC-0061

##### **Manitoba Telecom Services Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire modifié et mis à jour du 10 janvier 2008 concernant le placement de 350 000 000 \$ de billets à moyen terme non garantis.

Le visa prend effet le 10 janvier 2008.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
BMO Nesbitt Burns Inc.  
Scotia Capitaux Inc.

Numéro de projet Sédar: 1079677

Décision n°: 2008-MC-0048

##### **Peak Gold Ltd.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 10 janvier 2008 concernant le placement de 147 723 334 actions ordinaires et 73 861 667 bons de souscription d'actions ordinaires, pouvant être émis à l'exercice de 147 723 334 bons de souscription spéciaux, antérieurement émis au prix de 0,75 \$ par bon de souscription spécial.

Le visa prend effet le 10 janvier 2008.

Courtier(s):

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières  
Corporation Canaccord Capital  
Marchés mondiaux CIBC Inc.  
Marchés des Capitaux Genuity  
Marchés Financiers Macquarie Canada Ltée  
Paradigme Capital Inc.

Corporation Financière PI

Numéro de projet Sédar: 1205705

Décision n°: 2008-MC-0054

### **Stone Agribusiness Fund**

Visa du prospectus provisoire du 8 janvier 2008 concernant le placement d'unités au prix de 10,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une part de fiducie cessible et rachetable et d'un bon de souscription de part de fiducie.

Le visa prend effet le 10 janvier 2008.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.  
 Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 BMO Nesbitt Burns Inc.  
 Corporation Recherche Capital  
 Scotia Capitaux Inc.  
 Valeurs Mobilières TD Inc.  
 Corporation Canaccord Capital  
 Wellington West Capital Inc.  
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.  
 Blackmont Capital Inc.  
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.  
 Raymond James Ltée  
 IPC Securities Corporation  
 Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1205299

Décision n°: 2008-MC-0047

### **Trident Performance Corp.**

Visa du prospectus provisoire du 2 janvier 2008 concernant le placement :

1. d'unités de catégorie A, chacune étant composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription de catégorie A, au prix de 10,00 \$ l'unité;
2. d'unités de catégorie F, chacune étant composée d'une action de catégorie F et d'un bon de souscription de catégorie F, au prix de 10,00 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 4 janvier 2008.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.  
 Blackmont Capital Inc.  
 Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 BMO Nesbitt Burns Inc.  
 Financière Banque Nationale Inc.  
 Scotia Capitaux Inc.  
 Corporation Canaccord Capital

Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.  
 Raymond James Ltée  
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
 Partenaires Financiers Richardson Limitée  
 Capital Wellington Ouest

Numéro de projet Sédar: 1203972

Décision n°: 2008-MC-0022

### **Trident Performance Trust**

Visa du prospectus provisoire du 7 janvier 2008 permettant à la société de devenir émetteur assujetti.

Le visa prend effet le 7 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1204326

Décision n°: 2008-MC-0030

### **Troy Resources NL**

Visa du prospectus provisoire modifié et mis à jour du 10 janvier 2008 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 10 janvier 2008.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.  
 Marchés Financiers Macquarie Canada Ltée  
 Financière Banque Nationale Inc.  
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1195850

Décision n°: 2008-MC-0053

## **6.6.1.2 Prospectus définitifs**

### **FNB Horizons BetaPro**

Visa pour le prospectus du 11 janvier 2008 concernant le placement de parts de catégorie A de :

FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60<sup>MD</sup> Haussier Plus  
 FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60<sup>MD</sup> Baissier Plus  
 FNB Horizons BetaPro S&P/TSX<sup>MD</sup> Minier mondial Haussier Plus  
 FNB Horizons BetaPro S&P/TSX<sup>MD</sup> Minier mondial Baissier Plus  
 FNB Horizons BetaPro COMEX<sup>®</sup> Lingots d'or Haussier Plus  
 FNB Horizons BetaPro COMEX<sup>®</sup> Lingots d'or Baissier Plus  
 FNB Horizons BetaPro NYMEX<sup>®</sup> Pétrole brut Haussier Plus  
 FNB Horizons BetaPro NYMEX<sup>®</sup> Pétrole brut Baissier Plus

FNB Horizons BetaPro NYMEX<sup>®</sup> Gaz naturel Haussier Plus  
 FNB Horizons BetaPro NYMEX<sup>®</sup> Gaz naturel Baissier Plus  
 FNB Horizons BetaPro DJ-AIGSM Agriculture Céréales Haussier Plus (*auparavant FNB Horizons BetaPro Agriculture Haussier Plus*)  
 FNB Horizons BetaPro DJ-AIGSM Agriculture Céréales Baissier Plus (*auparavant FNB Horizons BetaPro Agriculture Baissier Plus*)

Le visa prend effet le 14 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1189489

Décision n°: 2008-MC-0062

### Fonds Investors

Visa pour le prospectus simplifié du 7 janvier 2008 concernant le placement de parts de :

Portefeuille de revenu mensuel et de croissance mondiale Alto<sup>MC</sup>  
 Fonds immobilier mondial Investors

Le visa prend effet le 14 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1186839

Décision n°: 2008-MC-0060

### Fonds RBC

Visa pour le prospectus simplifié du 10 janvier 2008 concernant le placement de parts de série A, de série conseillers, de série D et de série F de :

Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II

Le visa prend effet le 10 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1195277

Décision n°: 2008-MC-0049

### InterRent Real Estate Investment Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 7 janvier 2008 d'InterRent Real Estate Investment Trust concernant le placement de débentures subordonnées non garanties rachetables et convertibles de série A à 7,0 %, venant à échéance le 31 janvier 2013, pour une valeur globale de 25 000 000 \$.

Le visa prend effet le 9 janvier 2008.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.  
 Financière Banque Nationale Inc.  
 Blackmont Capital Inc.  
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

Numéro de projet Sédar: 1201180

Décision n°: 2008-MC-0051

### **O.P.C. AGF**

Visa pour le prospectus simplifié du 8 janvier 2008 concernant le placement de titres de :

Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations AGF (titres de la série OPC, de série F et de série O)

Fonds mondial à revenu élevé AGF (titres de la série OPC, de série F, de série O et de série T)

Fonds mondial équilibré à revenu élevé AGF (titres de la série OPC, de série F, de série O et de série T)

Le visa prend effet le 9 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1184255

Décision n°: 2008-MC-0038

### **OPC AGF**

Visa pour le prospectus simplifié du 8 janvier 2008 concernant le placement de titres de série U de :

Portefeuille mondial à revenu élevé AGF

Le visa prend effet le 10 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1184257

Décision n°: 2008-MC-0050

## 6.6.1.3 Modifications du prospectus

### **Fonds AIM Trimark**

Visa pour la modification n° 2 du 3 janvier 2008 du prospectus simplifié du 10 août 2007 concernant le placement de parts de série A, de série F et de série I de :

Portefeuille de revenu Dialogue AIM Trimark

Cette modification est faite à la suite d'une modification des stratégies de placement du Fonds.

Le visa prend effet le 9 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1123145

Décision n°: 2008-MC-0040

## Fonds Mutuels CI

Visa pour la modification du prospectus simplifié modifié et mis à jour du 2 janvier 2008 modifiant et mettant à jour le prospectus simplifié du 27 décembre 2007 concernant le placement d'actions des catégories A, AT5, AT8 F, FT5, FT8, W, I, IT5 et IT8 de :

Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge  
 Catégorie de société d'actions mondiales Cambridge  
 Catégorie de société canadienne de répartition de l'actif Cambridge

Cette modification est faite à la suite du changement de nom du conseiller en valeurs des Fonds CI Investments inc. pour CI Global Holdings Inc.

Le visa prend effet le 9 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1184462

Décision n°: 2008-MC-0044

## Fonds Mutuels Renaissance

Visa pour la modification n° 1 du 4 janvier 2008 du prospectus simplifié du 20 août 2007 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie F et de catégorie O de :

Fonds de répartition d'actif mondial Renaissance

Cette modification est faite à la suite de la nomination de NWQ Investment Management Company, LLC à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Le visa prend effet le 10 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1121201

Décision n°: 2008-MC-0046

## Fonds Putnam

Visa pour la modification n° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 2008 du prospectus simplifié du 30 mars 2007 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie D et de catégorie F de :

Fonds équilibré canadien Putnam  
 Fonds d'obligations canadiennes Putnam  
 Fonds d'actions canadiennes Putnam  
 Fonds d'actions canadiennes de croissance Putnam  
 Fonds du marché monétaire canadien Putnam  
 Fonds d'actions mondiales Putnam  
 Fonds de valeur américain Putnam  
 Fonds de valeur américain Putnam  
 Fonds d'actions internationales Putnam

Cette modification est faite à la suite du changement de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds et des modifications apportées au barème des commissions et aux frais de rachat des titres des Fonds.

Le visa prend effet le 9 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1058484

Décision n°: 2008-MC-0039

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

##### **Agrium Inc.**

Réception du supplément de prospectus daté du 12 décembre 2007 au prospectus simplifié définitif de Agrium Inc. daté du 22 août 2007, visant le placement de 21 551 700 actions ordinaires, pour une valeur globale de 1 262 854 900 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0067

##### **Canadian Natural Resources Limited**

Réception du supplément de fixation du prix n°1 daté du 13 décembre 2007 au prospectus simplifié définitif de Canadian Natural Resources Limited daté du 25 septembre 2007, visant le placement de billets à moyen terme, pour une valeur globale de 400 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0072

##### **Enbridge Gas Distribution**

Réception du supplément de fixation du prix n°3 daté du 28 novembre 2007 au prospectus simplifié définitif de Enbridge Gas Distribution daté du 14 février 2006, visant le placement de billets à moyen terme, pour une valeur globale de 200 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0079

##### **First Capital Realty Inc.**

Réception du supplément de prospectus daté du 24 septembre 2007 au prospectus simplifié définitif de First Capital Realty Inc. daté du 1er juin 2006, visant le placement de 55 093 actions ordinaires, pour une valeur globale de 1 378 767 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0073

##### **Merrill Lynch Canada Finance Company**

Réception du supplément de prospectus daté du 4 décembre 2007 au prospectus simplifié définitif de Merrill Lynch Canada Finance Company daté du 30 juin 2006, visant le placement de billets de Merrill Lynch à capital protégé liés à des denrées, série 1, pour une valeur globale de 6 547 500 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0074

### **Merrill Lynch Canada Finance Company**

Réception du supplément de prospectus daté du 11 décembre 2007 au prospectus simplifié définitif de Merrill Lynch Canada Finance Company daté du 30 juin 2006, visant le placement de titres à revenu de Merrill Lynch remboursables par anticipation (\$US), série 3, pour une valeur globale de 4 515 300,98 \$ CDN. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0077

### **North American Palladium Ltd.**

Réception du supplément de prospectus daté du 11 décembre 2007 au prospectus simplifié définitif de North American Palladium Ltd. daté du 19 novembre 2007, visant le placement de 20 766 667 unités, pour une valeur globale de 83 897 335 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0068

### **North American Palladium Ltd.**

Réception du supplément de prospectus daté du 13 décembre 2007 au prospectus simplifié définitif de North American Palladium Ltd. daté du 19 novembre 2007, visant le placement de 10 733 333 actions ordinaires, pour une valeur globale de 55 383 998,28 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0069

## **6.6.2 Dispenses de prospectus**

### **Claymore Investment, Inc., Claymore Money Market ETF**

Vu la demande présentée par Claymore Investment, Inc. (le « demandeur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 octobre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 *relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu les articles 110 à 147.16 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 189.1.2 et 271.4 du *Règlement sur les valeurs mobilières* (R.R.Q., V 1.1, r.1) (le « Règlement »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« Fonds » : Claymore Premium Money Market ETF;

« parts » : les parts émises et en circulation du Fonds;

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2006 PDG-0138;

vu la modification à la délégation de pouvoirs prononcée sous le numéro 2007-PDG-0093;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, en date du 31 octobre 2007 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des marchés des capitaux, laquelle est valable pour la période allant du 1er novembre au 13 novembre 2007 inclusivement;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense des obligations prévues aux articles 110 à 147.16 de la Loi, afin que les acquisitions de parts dans le cour normal des activités et par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto soient dispensés de l'application des dispositions relatives aux offres publiques d'achat, ainsi qu'une dispense des obligations prévues aux articles 189.1.2 et 271.4 du Règlement de déposer un avis auprès de l'Autorité et payer les droits afférents à une offre publique (collectivement, la « dispense demandée »);

vu que l'acte de fiducie du Fonds prévoit qu'aucun porteur ne pourra exercer 20 % ou plus des droits de vote rattachés aux parts en circulation;

vu les représentations faites par le demandeur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée, et ce, à partir du moment où le Fonds deviendra un fonds inscrit à la cote d'une bourse et tant et aussi longtemps que le Fonds demeurera un fonds inscrit à la cote d'une bourse

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 13 novembre 2007.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-SMV-0096

### **Ernst & Young Management Services LP**

Vu la demande présentée par Ernst & Young Management Services LP (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 septembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu les articles 11, 148 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation d'établir un prospectus et d'inscription à titre de courtier pour le placement de parts de société en commandite auprès de fiducies familiales ontariennes et dont les bénéficiaires seront exclusivement les associés de Ernst & Young Services et certains membres de leur famille respective (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. avant l'émission de parts de société en commandite, l'émetteur obtiendra de la part des fiduciaires familiales une déclaration écrite confirmant leur réception d'une copie du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale et la reconnaissance, par le souscripteur, de l'absence de droit par les fiduciaires familiales de recevoir l'information continue relative aux parts de société en commandite;
2. l'opération visée des parts de société en commandite sera un placement auprès du public au sens de la Loi, à moins que l'opération visée résulte d'un changement de propriété dû à la substitution d'un fiduciaire d'un commanditaire (soit une fiducie familiale) par un nouveau fiduciaire ou qu'elle soit effectuée en faveur de l'émetteur lors du rachat des parts.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 7 novembre 2007.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-2280

### **Thomas Weisel Partners Group, Inc.**

Vu la demande présentée par Thomas Weisel Partners Group, Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 31 octobre 2007 (la « demande »);

vu les articles 11, 148 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le Règlement 45-102 *sur la revente des titres* (le « Règlement 45-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« actions canadiennes » : les actions échangeables, les actions de l'émetteur et les actions de l'émetteur à être émises aux investisseurs canadiens lors de la conversion des actions échangeables;

« actions de l'émetteur » : les actions ordinaires de l'émetteur émises aux investisseurs canadiens aux termes de l'arrangement;

« actions échangeables » : les actions échangeables de la filiale émises aux investisseurs canadiens aux termes de l'arrangement, échangeables pour des actions ordinaires de l'émetteur;

« filiale » : TWP Acquisition Company (Canada) Inc., filiale en propriété exclusive indirecte de l'émetteur;

« arrangement » : l'opération par laquelle Westwind deviendra une filiale en propriété exclusive indirecte de l'émetteur suite à l'acquisition de la totalité de ses actions par la filiale, conformément aux dispositions de la convention d'arrangement, datée du 30 septembre 2007, conclue entre l'émetteur, la filiale, Lionel F. Conacher en tant que représentant des actionnaires de Westwind et Westwind et aux termes de laquelle les investisseurs canadiens recevront les actions canadiennes;

« investisseurs canadiens » : les actionnaires de Westwind dont le domicile est situé au Canada qui détiendront, conjointement, immédiatement après l'arrangement, les actions échangeables représentant environ 22,5 % de la totalité des actions de l'émetteur émises et en circulation après dilution;

« Westwind » : Westwind Capital Corporation;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense, à certaines conditions, de l'obligation de prospectus concernant la première opération visée sur les actions canadiennes (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée, sous réserve que les conditions suivantes soient respectées :

1. l'émetteur :
  - a) soit n'était pas émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date du placement;
  - b) soit n'était pas émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée sur les actions canadiennes;
2. la première opération visée est effectuée :
  - a) sur le NASDAQ ou une autre bourse ou un marché à l'extérieur du Canada; ou
  - b) avec une personne à l'extérieur du Canada.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2007.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-2746

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le «Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

**SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS****4295820 Canada Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 10 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 7 167 000 actions ordinaires au prix de 0,30 \$ l'action. De plus, 430 020 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

## Date du placement :

Le 7 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 14 décembre 2007

**9141-6883 Québec Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 401 748 actions catégorie B, pour une valeur globale de 1 416 371 \$.

## Date du placement :

Le 17 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

**Angle Energy Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 32 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 034 000 actions ordinaires et 738 624 actions ordinaires accréditatives, pour une valeur globale de 7 522 441,60 \$

## Date du placement :

Le 12 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 20 décembre 2007

**Arctic Star Diamond Corp.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 12 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 145 000 unités accréditives, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire, ainsi que de 430 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,15 \$ l'unité accréditive et l'unité. De plus, 9 000 actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action, émises à titre de rémunération.

## Date du placement :

Le 27 novembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

**Athabasca Oil Sands Corp.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 219 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 2 732 450 actions ordinaires accréditives au prix de 10,00 \$ l'action et 2 732 450 bons de souscription d'actions ordinaires accréditives.

## Date du placement :

Le 12 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

2.24 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

**Canadian Royalties Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 50 000 actions ordinaires émises à Grumpy & Co. Holdings Inc.

## Date du placement :

Le 4 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 12 décembre 2007

**Corporation Minière Northern Star**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 360 000 actions ordinaires, au prix de 1,10 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 20 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :  
Le 28 décembre 2007

### **Corporation Ressources Britannica**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
Le placement a eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :  
Placement de 2 099 999 unités accréditatives, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,30 \$ l'unité.

Date du placement :  
Le 7 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :  
Le 19 décembre 2007

### **Corporation Uranium Quest**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès de 87 souscripteurs au Québec.  
Le placement a eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :  
Placement de 5 001 000 actions ordinaires, au prix de 0,30 \$ l'action et 250 050 options d'actions ordinaires, émises à titre de rémunération.

Date du placement :  
Le 28 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :  
Le 7 janvier 2008

### **Erdene Gold Inc.**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
Le placement a eu lieu également auprès de 57 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :  
Placement de 3 119 500 actions ordinaires accréditatives au prix de 1,40 \$ l'action.

Date du placement :  
Le 14 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :  
Le 27 décembre 2007

### **Eurasian Natural Resources Corporation PLC**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 25 000 actions ordinaires pour une valeur globale de 279 639 \$.

Date du placement :

12 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 12 décembre 2007

### **Exploration Amseco Itée**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 400 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,295 \$ l'action.

Date du placement :

Le 11 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 décembre 2007

### **Exploration First Gold Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 952 380 actions ordinaires accréditives au prix de 0,21 \$ l'action. De plus, 57 143 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 3 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 décembre 2007

### **Exploration Orex Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 538 461 actions ordinaires accréditives et de 1 538 461 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,13 \$ l'action. De plus, 153 846 options d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, ont été émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 21 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2007

**Exploration Tom Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 122 500 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,10 \$ l'unité et de 12 250 bons de souscription d'actions ordinaires, émises à titre de rémunération.

## Date du placement :

Le 7 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 27 décembre 2007

**FairWest Energy Corporation**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 8 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de débetures garanties subordonnées, de série 1, convertibles, 14 %, échéant le 31 octobre 2009, pour une valeur globale de 2 000 000 \$.

## Date du placement :

Le 30 novembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 20 décembre 2007

**Gastem Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 292 000 actions ordinaires accréditatives au prix de 0,70 \$ l'action, de 1 333 333 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,60 \$ l'unité.

## Date du placement :

Le 14 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

**General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 28 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de billets pour une valeur globale de 8 000 118, 13 \$.

Dates du placement :

Le 3 décembre et 7 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 décembre 2007

### **General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 17 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets pour une valeur globale de 5 516 071,56 \$.

Dates du placement :

Le 10 décembre et 14 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 décembre 2007

### **Golden Sunset Trail Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 43 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 7 492 370 actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action.

Date du placement :

Le 13 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

### **Grand Power Logistics Group Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 108 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 7 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action. De plus, 385 500 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action, émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 11 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 décembre 2007

### **Hinterland Metals Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 13 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 790 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,15 l'unité et de 1 991 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,18 l'action. De plus, 204 900 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 5 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 décembre 2007

### **Hinterland Metals Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 100 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,135 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 5 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 décembre 2007

### **Innergex Énergie Renouvelable Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 11 102 999 actions ordinaires au prix de 11,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 6 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 décembre 2007

### **Innergex Énergie, Fonds de Revenu**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

## Description du placement :

Placement de 4 724 409 parts de fiducie au prix de 13,06 \$ la part.

## Date du placement :

Le 6 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.12 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 13 décembre 2007

**K12 Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 50 500 actions ordinaires au prix de 18,18 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 18 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 20 décembre 2007

**Logibec Groupe Informatique Ltd.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 11 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 16 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 204 700 actions ordinaires au prix de 19,50 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 11 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

**Matamec Explorations Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 5 665 920 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,20 \$ l'unité et de 566 592 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

## Date du placement :

Le 28 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 7 janvier 2008

**MDN Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 14 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 369 500 actions ordinaires accréditives, au prix de 1,00 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 21 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 3 janvier 2008

**Meriton Networks Inc. et Meriton Networks Canada Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de billets garantis émis conjointement, convertibles en titres de participation, pour une valeur globale de 432 223,38 \$.

## Date du placement :

Le 24 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 3 janvier 2008

**Opsens Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 200 000 actions ordinaires, au prix de 0,72 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 11 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.12 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

**Oro Gold Resources Ltd.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 30 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 3 236 599 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,75 \$ l'unité.

## Date du placement :

Le 18 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 janvier 2008

### **Osta Biotechnologies Inc.**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 12 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 680 332 actions ordinaires et de 340 166 bons de souscription d'action ordinaires, au prix de 0,30 \$ l'action. De plus, 47 623 bons de souscription d'actions ordinaires, ont été émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 17 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2007

### **Ressources Appalaches Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 2 800 000 actions ordinaires accréditatives au prix de 0,18 \$ l'action, chaque action étant accompagnée d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire.

Date du placement :

Le 18 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

### **Ressources Cadiscor Inc.**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 600 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,85 \$ l'action et de 1 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires, émis en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 11 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 décembre 2007

**Ressources Campbell Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 3 300 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,16 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 20 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

**Ressources Golden Goose Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 875 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,80 \$ l'action. De plus, 112 500 options d'achat d'actions ordinaires, émises à titre de rémunération.

## Date du placement :

Le 14 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 19 décembre 2007

**Ressources Minières Normabec Ltée**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 29 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 11 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 000 unités, chacune étant composée de 1 384 actions ordinaires accréditives et de 154 actions ordinaires, au prix de 1 000 \$ l'unité.

## Dates du placement :

Les 18 et 27 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 7 janvier 2008

**Santoy Resources Ltd.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 56 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 8 522 069 actions ordinaires, au prix de 0,65 \$ l'action.

## Dates du placement :

Les 18 et 19 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2007

### **Société d'exploration minière Vior inc.**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 555 554 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,18 l'unité. De plus, 277 777 unités non-accréditive, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire et de 555 555 options d'unités non-accréditive ont été émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 28 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 janvier 2008

### **Transocean Inc.**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de billets 1,625 %, série A, venant à échéance en 2037, convertibles en actions ordinaires, pour une valeur globale de 2 000 000 \$ US, de billets 1,50 %, série B, venant à échéance en 2037, convertibles en actions ordinaires, pour une valeur globale de 5 000 000 \$ US et de billets 1,50 %, série C, venant à échéance en 2037, convertibles en actions ordinaires, pour une valeur globale de 5 000 000 \$ US.

Date du placement :

Le 11 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

### **Walton AZ Picacho View 2 Investment Corporation**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 35 souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 99 887 actions ordinaires, au prix de 10,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 21 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 janvier 2008

**Walton AZ Picacho View Limited Partnership 2**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 12 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 172 187 parts de société en commandite, au prix de 10,018 \$ la part.

## Date du placement :

Le 21 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 4 janvier 2008

**Walton Brant County Land 2 Investment Corporation**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 20 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 54 409 actions ordinaires, au prix de 10,00 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 21 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 4 janvier 2008

**Wesdome Gold Mines Ltd.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 24 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 2 657 731 actions ordinaires accréditatives, au prix de 1,50 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 28 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 4 janvier 2008

**Xanthus Pharmaceuticals, Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

## Description du placement :

Placement de billets 8 % convertibles, pour une valeur globale de 1 048 296 \$.

## Date du placement :

Le 3 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 décembre 2007

### **Zab Resources Inc.**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 200 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire accréditive et de 600 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,05 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 28 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 janvier 2008

## **SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT**

### **CMC Markets Canada Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de cinq souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placement de six contrats pour différence d'une valeur globale de 41 500 \$

Dates des placements :

17 au 21 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2007

### **EdgeStone Capital Energy Fund L.P.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de quatre souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 70 souscripteurs hors Québec

Description du placement :

Placement de parts de société en commandite d'une valeur globale de 6 475 000 \$

Date du placement :

13 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

**EdgeStone Capital Energy Fund - I, L.P.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de sept souscripteurs au Québec

Le placement a eu lieu auprès de 37 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de parts de société en commandite d'une valeur globale de 18 975 000 \$.

## Date du placement :

13 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

**Epic Limited Partnership**

## Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 93 souscripteurs hors Québec.

## Description des placements :

Placements de 9 523,40 parts, pour une valeur globale de 52 380 019,66 \$.

## Date des placements :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 3 janvier 2008

**Flatiron Market Neutral LP**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec

## Description du placement :

Placement de 6 804.025 parts de société en commandite d'une valeur globale de 7 700 000 \$.

## Date du placement :

1<sup>er</sup> octobre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 8 janvier 2008

**Fonds d'actions canadiennes Newport**

## Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 8 souscripteurs hors Québec.

## Description des placements :

Placements de 1 555,75 parts, pour une valeur globale de 250 600,00 \$.

## Date des placements :

Du 5 décembre au 12 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :  
Le 19 décembre 2007

### Fonds d'actions mondiales Newport

Souscripteurs :  
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Les placements ont eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.  
Description des placements :  
Placements de 1 663,38 parts, pour une valeur globale de 139 000,00 \$.  
Date des placements :  
Le 5 décembre, 11 décembre et 12 décembre 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 19 décembre 2007

### Fonds de rendement Newport

Souscripteurs :  
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Les placements ont eu lieu également auprès de 12 souscripteurs hors Québec.  
Description des placements :  
Placements de 4 988,73 parts, pour une valeur globale de 613 311,17 \$.  
Date des placements :  
Du 5 décembre au 13 décembre 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 19 décembre 2007

### Fonds Immobilier Redbourne Inc.

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès de cinq souscripteurs au Québec  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec  
Description du placement :  
Placement de 4 667,388 actions ordinaires de catégorie A au prix de 1 000 \$ la part.  
Date du placement :  
21 décembre 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.10 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 28 décembre 2007

### Fonds immobilier Redbourne I S.E.C.

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.  
Le placement a eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.  
Description du placement :  
Placement de 1 832,56 parts, au prix de 1 000 \$ la part.

Date du placement :  
 Le 21 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 et 2.10 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 28 décembre 2007

### **Hillsdale Canadian Long/Short Equity Fund**

Souscripteurs :  
 Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Les placements ont eu lieu également auprès de 23 souscripteurs hors Québec.  
 Description des placements :  
 Placements de parts des catégories A et I, pour une valeur globale de 9 813 346,06 \$.  
 Date des placements :  
 Du 1<sup>er</sup> décembre 2006 au 30 novembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 21 décembre 2007

### **Hillsdale Canadian Performance Equity Fund**

Souscripteurs :  
 Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
 Les placements ont eu lieu également auprès de 62 souscripteurs hors Québec.  
 Description des placements :  
 Placements de parts des catégories A, F, I et P, pour une valeur globale de 19 505 408,66 \$.  
 Date des placements :  
 Du 6 décembre 2006 au 30 novembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 21 décembre 2007

### **Hillsdale US Long/Short Equity Fund**

Souscripteurs :  
 Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
 Les placements ont eu lieu également auprès de 36 souscripteurs hors Québec.  
 Description des placements :  
 Placements de parts des catégories A, F, I, A(C\$) et F(C\$), pour une valeur globale de 3 483 112,82 \$.  
 Date des placements :  
 Du 10 janvier au 30 novembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 21 décembre 2007

**Hillsdale US Performance Equity Fund**

## Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 55 souscripteurs hors Québec.

## Description des placements :

Placements de parts des catégories A, F, A(C\$), F(C\$) et Z(C\$), pour une valeur globale de 28 519 272,86 \$.

## Date des placements :

Du 13 décembre 2006 au 29 novembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

**Jemekk Long/Short Fund L.P.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 20 souscripteurs au Québec

Le placement a eu lieu auprès de 137 souscripteurs hors Québec.

## Description des placements :

Placement de 37 568,0630 parts d'une valeur globale de 39 865 000 \$

## Dates des placements :

1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 3 janvier 2008

**Kensington Private Equity Fund IV, L.P.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 200 parts, au prix de 1 000 \$ la part.

## Date du placement :

Le 20 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

**Kilmer Capital Fund II, L.P.**

## Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

## Description du placement :

Placement de parts de société en commandite d'une valeur globale de 2 000 000 \$

## Date du placement :

21 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 3 janvier 2008

### **RPFL – Kensington International Private Equity Limited Partnership I**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de six souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 54 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 302 parts de société en commandite d'une valeur globale de 15 100 000 \$.

Date du placement :

14 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

### **RPFL – Kensington Private Equity Limited Partnership IV**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 13 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 107 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 488 parts de société en commandite d'une valeur globale de 24 400 000 \$.

Date du placement :

14 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

### **Thomas H. Lee Parallel (DT) Fund VI, L.P.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de parts, pour une valeur globale de 62 000 000,00 \$ US.

Date du placement :

Le 26 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 novembre 2007

### **TD Capital Global Private Equity Investors (Canada) III, LP**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de dix souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 22 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 050 parts de société en commandite d'une valeur globale de 40 500 000 \$ US

Date du placement :

30 novembre 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 19 décembre 2007

## **ERRATUM**

Bulletin 2007-12-21 Vol. 4 n° 51

HarbourVest Partners VIII - Cayman Buyout Fund L.P.

Cet avis aurait dû paraître au Bulletin comme suit :

### **HarbourVest Partners VIII - Cayman Venture Fund L.P.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de parts, pour une valeur globale de 4 000 000,00 \$ US.

Date du placement :

Le 19 juin 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 décembre 2007

Shares MSCI Emerging Markets Index Fund

Cet avis aurait dû paraître au Bulletin comme suit :

### **iShares MSCI Emerging Markets Index Fund**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 832 actions, au prix de 149,31 \$ l'action.

Date du placement :

Le 9 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 6 décembre 2007

Shares MSCI Japan Index Fund

Cet avis aurait dû paraître au Bulletin comme suit :

### **iShares MSCI Japan Index Fund**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

## Description du placement :

Placement de 21 287 actions, au prix de 13,65 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 15 octobre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 6 décembre 2007

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **FNX Mining Company Inc.**

Vu la demande présentée par FNX Mining Company Inc. (la « Société ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 novembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

vu le terme défini suivant :

« Dynatec » : la division des services miniers de Dynatec Corporation et Dynatec Mining Corporation acquise par la Société de Sherritt International Corporation en vertu d'une option d'achat exercée en date du 28 septembre 2007 (l'« acquisition de Dynatec »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à permettre à la Société d'exclure les opérations entre elle et Dynatec dans le calcul du résultat des activités poursuivies de la Société et de Dynatec pour l'établissement du critère du résultat exigé en vertu du sous-paragraphe c) du paragraphe 2) de l'article 8.3 du Règlement 51-102, le tout afin de déterminer si l'acquisition de Dynatec constitue une acquisition significative exigeant le dépôt d'une déclaration d'acquisition d'entreprise (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par la Société.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du Régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2007.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-2724

### Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens

Vu la demande présentée par Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens (la « Fiducie ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 octobre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

vu les termes définis suivants :

« acquisition de TransGlobe » : acquisition de huit immeubles par la Fiducie auprès de TransGlobe Property Management Services Ltd., le 26 septembre 2007;

« revenu net des opérations » : revenu moins les dépenses d'opérations mais avant la dépense d'intérêts hypothécaires et la dépense d'amortissement;

« critère basé sur le revenu net des opérations » : comparaison de la quote-part du REIT dans le revenu net des opérations de TransGlobe Property Management Services Ltd. avec le revenu net des opérations du REIT, le tout calculé au moyen des plus récents états financiers annuels pour un exercice complet terminé avant l'acquisition de TransGlobe;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande de la Fiducie visant à lui permettre d'utiliser le critère basé sur le revenu net des opérations plutôt que d'utiliser le critère du résultat tel qu'exigé en vertu du sous-paragraphe c) du paragraphe 2) de l'article 8.3 du *Règlement 51-102*, le tout afin de déterminer la significativité de l'acquisition de TransGlobe (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par la Fiducie.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du Régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 10 décembre 2007.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-2639

## Fonds Desjardins

Vu la demande présentée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (le « demandeur »), auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 1<sup>er</sup> décembre 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2006-PDG-0138;

vu la modification à la délégation de pouvoirs prononcée sous le numéro 2007-PDG-0093;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, en date du 7 janvier 2008 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des marchés des capitaux, laquelle est valable pour la période allant du 8 janvier au 11 janvier 2008 inclusivement;

vu les termes définis suivants :

« fonds Desjardins » : fonds d'investissement dont les titres sont offerts par l'intermédiaire d'un prospectus simplifié et d'une notice annuelle et pour lesquels le demandeur agit à titre de société de gestion et de promoteur;

« fonds Desjardins dominant » : fonds Desjardins dont une partie de l'actif est investi en titres d'un ou plusieurs autres fonds Desjardins;

« fonds Desjardins sous-jacent » : fonds Desjardins qui place ses titres auprès d'un ou plusieurs autres fonds Desjardins;

vu la demande, effectuée en vertu de l'article 263 de la Loi, visant à obtenir une dispense de l'application des dispositions prévues au paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 268 du *Règlement sur les valeurs mobilières* [R.R.Q., c. V-1.1, r. 1] (le « Règlement »), quant au paiement des droits prévus à ce paragraphe, relativement à la valeur globale des titres placés au Québec au cours du dernier exercice par les fonds Desjardins sous-jacents auprès des fonds Desjardins dominants (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par le demandeur.

Considérant les faits suivants :

1. L'actif de certains fonds Desjardins comprend des titres émis par d'autres fonds Desjardins.
2. Les dispositions de l'article 271 du Règlement précisent que lorsqu'un fonds d'investissement investit tous ses avoirs dans un autre fonds d'investissement du même groupe, les droits ne sont perçus que sur la valeur globale de l'émission du premier fonds d'investissement.
3. Les fonds Desjardins ne peuvent bénéficier des dispositions prévues à l'article 271 du Règlement car les fonds Desjardins dominants n'investissent qu'une partie de leurs avoirs dans un ou plusieurs fonds Desjardins sous-jacents.
4. L'application des dispositions prévues au paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 268 du Règlement entraînerait un dédoublement des droits payables à l'Autorité en ce qui concerne les placements effectués par les fonds Desjardins sous-jacents auprès des fonds Desjardins dominants.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 9 janvier 2008.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-SMV-0003

### **Formula Growth Fund**

Vu la demande présentée par Formula Growth Limited (« la société de gestion ») au nom de Formula Growth Fund (le « Fonds » et, avec la société de gestion, les « déposants ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par le biais de lettres datées du 24 octobre 2007 et du 16 novembre 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser le Fonds de l'application des articles 4.2 et 9.2 du Règlement 81-106 relativement aux obligations de déposer un rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds et une notice annuelle (la « dispense demandée »);

vu les représentations suivantes des déposants :

1. La société de gestion, dont le siège social est situé à Montréal, a été constituée en vertu des lois du Canada le 27 juin 1962. Elle est inscrite auprès de l'Autorité à titre de conseiller en valeurs de plein exercice.
2. Le Fonds a été créé le 27 juin 1960 à Montréal par un petit groupe d'investisseurs sous la forme d'un club privé d'investissement. Il est un émetteur assujéti.
3. Les opérations du Fonds et de ses membres investisseurs sont régies par une convention de syndication datée du 15 janvier 1967 et refondue le 28 août 1988 (la « convention de syndication »). Le Fonds respecte l'ensemble des dispositions prévues dans sa convention de syndication.
4. L'objectif du Fonds est d'investir presque exclusivement dans des titres boursiers américains. Le Fonds est exclusivement géré par la société de gestion moyennant une rémunération annuelle égale à 1 % de l'actif du Fonds.
5. Les parts du Fonds ne sont pas offertes au public en général. Le dernier prospectus du Fonds qui a fait l'objet d'une autorisation est daté du 27 avril 1971.
6. Depuis l'échéance de ce prospectus, aucun démarchage n'a été fait auprès du public en général par le Fonds, la société de gestion, ses employés ou dirigeants.
7. Entre 1971 et 1987, le Fonds a demandé et obtenu des dispenses de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier.
8. Entre 1987 et 1996, aucune demande de dispense de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier le Fonds n'a été demandée et obtenue.

9. Le 29 juillet 1996, en vertu de la décision 1823-OFIC-96, le Fonds obtenait conformément aux dispositions prévues à l'article 263 de la Loi une dispense de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de parts auprès de ses porteurs et occasionnellement auprès de nouveaux souscripteurs conformément aux informations présentées à cette date. Cette dispense demeure valide en date de la présente décision.
10. Le Fonds bénéficie également en vertu de la décision 127-R-78 rendue le 1<sup>er</sup> novembre 1978 d'une dispense de l'obligation de déposer ses états financiers intermédiaires, à la condition que le Fonds dépose auprès de la Commission des Valeurs Mobilières du Québec (à laquelle a succédé l'Autorité) et envoie à chaque porteur de parts ayant sa dernière adresse au Québec d'après les livres du Fonds, un état de placements en portefeuille et ce, tant et aussi longtemps que le Fonds demeure dispensé de l'obligation de déposer auprès de l'Autorité et de remettre aux porteurs de parts, un prospectus se rapportant au Fonds.
11. Lors de la souscription de parts du Fonds, l'investisseur obtient une copie de la convention de syndication.
12. Le Fonds envoie aux porteurs de parts les documents suivants :
  - a) états financiers annuels vérifiés;
  - b) rapport annuel;
  - c) rapport trimestriel;
  - d) rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds;
  - e) lettre de la direction sur le rendement du Fonds trimestrielle.
13. Le Fonds entend respecter l'ensemble des dispositions prévues au Règlement 81-102 et ce, même si la convention de syndication du Fonds permet un investissement jusqu'à concurrence de 20 % de l'actif du Fonds en titres d'un émetteur.
14. Le Fonds respecte l'ensemble des dispositions applicables à un émetteur assujéti à l'exception des obligations prévues aux articles 4.2 et 9.2 du Règlement 81-106 et des autres obligations d'information continue pour lesquelles il a obtenu une dispense d'application.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes:

1. La société de gestion s'assurera de fournir aux porteurs de parts, au moins une fois par année, un texte exposant les conditions de rachat prévues à l'article 10.1 du *Règlement 81 102 sur les organismes de placement collectif* ainsi qu'une description sommaire des entités responsables des activités du Fonds prévue à la rubrique 10 du Formulaire 81 101F2 *Contenu d'une notice annuelle* du Règlement 81-101.
2. Le Fonds enverra annuellement aux porteurs de parts un document fournissant une brève description du comité d'examen indépendant (le « CEI ») du Fonds établi conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* qui comprendra notamment :
  - a) le résumé du mandat du CEI;
  - b) sa composition;
  - c) la mention selon laquelle le comité établit au moins une fois par année un rapport sur ses activités que les porteurs de parts peuvent obtenir sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.formulagrowth.ca](http://www.formulagrowth.ca);

d) le montant des frais payables à l'égard du CEI imputés au Fonds.

3. Les placements qui seront effectués auprès d'un nouveau souscripteur de parts en vertu de la décision 1823-OFIC-96, surviendront uniquement lorsqu'un détenteur aura demandé le rachat de l'ensemble de ses parts du Fonds.

Fait à Montréal, le 15 janvier 2008.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-MC-0070

### **Peak Gold Ltd.**

Vu la demande présentée par Peak Gold Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 janvier 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 8 janvier 2008 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. la notice annuelle de l'émetteur datée du 18 décembre 2007;
2. les états financiers vérifiés ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour les exercices terminés les 30 novembre 2005 et 2006;
3. les états financiers non vérifiés ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période de dix mois terminée le 30 septembre 2007 et les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 août 2006;
4. la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 2 avril 2007;
5. la déclaration d'acquisition d'entreprise de l'émetteur datée du 15 juin 2007;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 7 janvier 2008.

Patrick Théorêt  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2008-MC-0028

**RW Packaging Limited**

Vu la demande présentée par RW Packaging Limited (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 décembre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2006-PDG-0138;

vu la modification à la délégation de pouvoirs prononcée sous le numéro 2007-PDG-0093;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, en date du 21 décembre 2007 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des marchés des capitaux, laquelle est valable les 27 et 28 décembre 2007;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation d'établir une version française de la note d'information (la « note d'information ») que l'émetteur prévoit déposer le ou vers le 9 janvier 2008 dans le cadre d'une offre publique de rachat (l'« OPR ») visant un maximum de 1 796 846 actions ordinaires (les « actions ») de l'émetteur (la « dispense demandée »);

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur n'est pas émetteur assujéti au Québec et ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX;
2. l'émetteur compte un total de 27 porteurs véritables d'actions dont l'adresse est située au Québec, lesquels détiennent collectivement 2,8 % des actions émises et en circulation de l'émetteur;
3. dans le cadre de l'OPR, l'émetteur se propose de transmettre aux porteurs d'actions de l'émetteur qui résident au Québec en même temps que la note d'information en version anglaise, un sommaire de la note d'information en version française;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. les porteurs d'actions de l'émetteur qui résident au Québec recevront en même temps que la note d'information en version anglaise, un sommaire en version française des modalités de l'OPR et de la note d'information, lequel sera également déposé auprès de l'Autorité;
2. dans l'éventualité d'une modification à la note d'information effectuée en vertu de l'article 130 de la Loi, l'avis de modification fera l'objet d'un résumé en version française, lequel sera transmis aux porteurs d'actions qui résident au Québec simultanément à l'envoi de la version anglaise de l'avis de modification transmis à tous les porteurs et sera également déposé auprès de l'Autorité.

Fait à Montréal, le 27 décembre 2007.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-2762